

Réunion du Jeudi 15 Septembre 2005

• Le Contrat Accompagnement Emploi (C.A.E.)

Les crèches ne sont pas du tout satisfaites de ce nouveau type de contrat de travail. Les C.A.E. viennent remplacer les C.E.S. et les C.E.C. mais n'apportent aucune amélioration au système précédent : Un C.A.E. dure seulement 1 an, ou 6 mois (s'il fait suite à un C.E.S.). De plus, il n'y a pas plus aucune aide à la formation !...

La crèche de St Martin de Londres a envoyé un courrier au ministère de l'emploi, au préfet, à la communauté de communes et aux municipalités du canton. La lettre est disponible sur le site du collectif. Les crèches qui désirent à titre individuel avoir une démarche semblable peuvent utiliser ce document.

L'embauche de contrats aidés n'est pas un choix, mais une solution pour survivre. La pérennisation des emplois est toujours notre but !

• Des nouvelles du Conseil Général ?

M. Carpiert a informé Lydie que le 3 Octobre aurait lieu une grande réunion présentant le Budget Primitif 2006.

• La P.S.U. (Prestation Service Unique)

La P.S.U. entraîne pour certaines crèches une diminution des entrées financières, mais pour toutes, le fait de devoir compléter les créneaux laissés vacants par l'accueil régulier en faisant de l'accueil occasionnel entraîne un surcroît de travail (lié à la nécessité de rechercher des enfants occasionnels dès qu'un créneau se libère) et des soucis de fonctionnement (difficultés d'adaptation des enfants qui viennent très (trop) ponctuellement, problèmes de gestion du personnel). Dans ce contexte le nombre de semaines de congés déterminé par les parents devient un paramètre essentiel.

Un tour de table a eu lieu afin que les crèches exposent chacune leur tour leur système de fonctionnement par rapport aux congés des parents. Certaines crèches comptabilisent les congés à la semaine, d'autres au jour. Certaines laissent les parents totalement libres du nombre de semaines qu'ils posent. Deux crèches ont fixé, dans leur règlement intérieur, un

nombre maximum de semaines / an : La crèche « Les Micocouliers » à Lattes et la crèche de Saussan . Dans les deux cas la CAF a accepté le règlement intérieur.

Il serait souhaitable que toutes les crèches de l'Hérault s'harmonisent. Mais elles n'ont pas toutes la même durée de fermeture par an : si la plupart d'entre elles ferment 3 semaines en Août et 1 semaine à Noël, certaines ferment jusqu'à 6 semaines/an. Une solution envisageable serait de proposer un nombre de semaines total (fermeture crèche + congés parents) à ne pas dépasser.

Le collectif a donc décidé de rédiger un courrier pour demander à la CAF une réunion sur la PSU, ses conséquences et les moyens de compenser les pertes.

• **Intempéries des 6-7 Septembre derniers : protocole et mesures de sécurité**

Nous sommes revenus sur les intempéries qui ont eu lieu les 6 et 7 Septembre derniers. Les crèches n'ont pas toutes été informées en même temps du déclenchement de l'alerte par le préfet. Certains professionnels l'ont appris par la radio, d'autres par des proches. Par ailleurs, les consignes n'étaient pas les mêmes selon les sources!

Ces événements étant malheureusement très probablement amenés à se reproduire dans l'avenir, nous pensons qu'il serait bon de réfléchir à la conduite à tenir dans de telles circonstances afin d'optimiser la sécurité de tous et en particulier celle des enfants. Les crèches aimeraient qu'un protocole soit défini afin que toutes les structures puissent être averties rapidement et réagir de manière organisée et uniforme.

Le collectif a donc décidé de rédiger un courrier pour demander à ce que toutes les crèches soient alertées (par la PMI par ex) et qu'elles reçoivent des instructions sur les mesures légales de sécurité à respecter.

Au-delà des problèmes de sécurité, l'aspect financier a également été abordé puisqu'à Mireval, un membre du bureau refuse de payer les salaires du personnel durant ces 2 journées.

• **Rentrée et Assemblée Générale**

C'est la rentrée : il faut se procurer le dossier de demande de subvention (à la mairie ou sur Internet, service Petite Enfance), comme toutes les associations !

L'Assemblée Générale de début d'année réunit tous les parents. C'est l'occasion d'expliquer la problématique générale des crèches parentales et la situation particulière de chaque crèche à toutes les familles, en particulier celles nouvellement arrivées dans la crèche.

- Recherche...

- **une auxiliaire de puériculture à la crèche de Lattes**
- **une EJE (en CDI) à la crèche de St André de Sangonis**